

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2024-08
du 11 Mars 2024**

Madame la Maire,

- Vu les délibérations du Conseil Municipal du 15 juin 2020 et 26 février 2021, par lesquelles Madame la Maire a été autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services (y compris les marchés de maîtrise d'œuvre) qui peuvent être passés selon la procédure adaptée jusqu' à 25 000 € H.T. mais aussi la passation des avenants sur ces marchés qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

De passer une convention de formation professionnelle (conduite en sécurité des engins de chantier de type A), avec ABTM formations, pour la session du 19 avril 2024, moyennant un coût de 670.00 HT.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS



Transmise en Préfecture le :
Notifiée le : 12 MARS 2024
Affichée le : 12 MARS 2024

12 MARS 2024